
AVIS

8 décembre 2022

**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET ANNEXE
DE LA RESTAURATION ADMINISTRATIVE**

Rapporteur Général du Budget : M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote : 104 POUR

4 ABTECTIONS

2 CONTRE



La restauration administrative de la Région est gérée en régie directe depuis le 1^{er} juillet 2010.

Le budget global nécessaire au fonctionnement du restaurant administratif s'élève à 747 104 €, en légère baisse par rapport à 2022 (757 428 €), en raison essentiellement de la mise en place du télétravail par la collectivité.

- Les dépenses d'investissement (30 677 €) concernent essentiellement le renouvellement des logiciels informatiques et de divers matériels de restauration collective.
- Les recettes d'investissement correspondent à la subvention d'équilibre versée par le budget principal et aux amortissements des matériels de cuisine et mobiliers des salles de restaurant.
- Les dépenses de fonctionnement (716 427 €) concernent essentiellement les achats suivants : denrées alimentaires, frais d'électricité et chauffage, produits d'entretien, fournitures administratives, frais d'entretien et de réparations de matériels mobiliers et frais de personnel, etc.
- Les recettes de fonctionnement représentent les repas vendus, les droits d'admission et la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

L'équilibre budgétaire est assuré par le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre globale d'un montant estimé de 516 427 €.

Le CESER renouvelle son souhait que ce budget annexe soit intégré au budget principal. Il prend acte du budget primitif 2023 du budget annexe de la restauration administrative.

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Anne PINEL

au titre du groupe Sud Solidaires en Normandie

Je renouvelle notre position qui est de ne pas souhaiter que le budget annexe soit intégré au budget principal. Nous souhaitons le maintien de la situation actuelle, donc nous voterons contre le projet d'avis.